

Conjoncture

Une fin d'année morose pour les entreprises de proximité
Page 2

Travail

Première rencontre constructive avec Catherine Vautrin
Page 2

Politique générale

L'U2P salue le discours offensif de Gabriel Attal
Page 3

Manifestation

Mouvement des agriculteurs : vivre dignement de son métier
Page 3

U2P

Les Brèves, l'Agenda
Page 4

@U2P_france

U2P - Union des entreprises de proximité

U2P_france

Abonnez-vous aux actualités de l'U2P sur u2p-france.fr, rubrique « Recevez l'actualité de l'U2P »

Michel Picon accède à la présidence de l'U2P

Au cours du Conseil national de l'U2P du 25 janvier dernier, a eu lieu l'alternance entre Dominique Métayer, Président de l'U2P depuis 2021 et Michel Picon qui lui succède pour les quatre années à venir.

Michel Picon, agent général d'assurance de profession, a progressivement pris des responsabilités syndicales, comme président adjoint d'Agéa (la Fédération nationale des syndicats d'agents généraux d'assurance), a rejoint ensuite le Bureau national de l'UNAPL (Union nationale des professions libérales), avant d'en présider la Commission des affaires économiques et fiscales de 2016 à 2019. Il a été élu à la présidence de l'UNAPL en 2019, fonction qu'il abandonne ce début d'année 2024 afin de succéder à Dominique Métayer à la présidence de l'U2P. Il s'est également investi localement en tant que Président des offices de tourisme, jusqu'à devenir Secrétaire général de la Fédération nationale des offices de tourisme et a assumé plusieurs mandats d'élu local au sein de sa commune du Grau du Roi (1989 - 2007). L'accession de Michel Picon à la présidence de l'Union des entreprises de proximité apparaît ainsi comme un prolongement naturel de son activité professionnelle largement orientée vers les petites entreprises et de sa passion pour la vie locale.

« A la tête de l'U2P je veillerai à mobiliser toutes nos familles professionnelles afin de mieux répondre à trois priorités :



Le ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire, a participé au Conseil national lié à l'alternance à la présidence de l'U2P.

épauler le plus concrètement possible les chefs d'entreprise et tous ceux qui portent un projet de création ou de reprise d'entreprise ; promouvoir les valeurs d'indépendance, de travail, de proximité et d'entrepreneuriat ; faire le siège des décideurs politiques, régionaux, nationaux et européens afin que les petites entreprises soient placées au cœur des politiques publiques.», a souligné Michel Picon.

Sa nomination intervient conformément aux statuts de l'U2P qui stipulent que les quatre organisations fondatrices de l'U2P désignent alternativement le président de l'organisation. Ainsi, pour la première fois depuis la création de l'U2P en novembre 2016, son président est issu des professions libérales. Avec les Vice-Présidents de l'U2P, Michel Picon poursuivra le déploiement du

nouveau projet politique visant à conforter le poids et le périmètre de l'U2P au profit d'une meilleure prise en compte des petites entreprises.

Bruno Le Maire, lors de son intervention devant les membres du Conseil national a souligné la volonté de simplifier la vie des entreprises et de donner suite aux attentes de l'U2P dans ce domaine : "Nos compatriotes aspirent à plus de liberté et à moins de contrôles, plus de créativité et moins de suspicion".

En 2024 Michel Picon portera notamment les propositions de l'U2P dans le cadre des élections européennes de juin 2024 et soutiendra pleinement les équipes de France aux Jeux olympiques et paralympiques ainsi qu'à la compétition mondiale des métiers Worldskills Lyon 2024. ●

Une fin d'année morose pour les entreprises de proximité

L'enquête réalisée à la demande de l'U2P par l'institut Xerfi Specific auprès de 7675 entreprises de proximité en janvier 2024 a révélé un climat des affaires détérioré pour les petites entreprises, qui évoluent sur un terrain miné.

Le climat des affaires s'est globalement détérioré en 2023 pour l'ensemble des entreprises mais davantage encore pour les entreprises de proximité, comme en témoigne la dernière enquête menée par l'Institut Xerfi pour le compte de l'U2P.

Après une saison estivale décevante, le volume d'activité des entreprises de proximité régresse plus modérément sur les trois derniers mois de l'année 2023 : -0,9% à un an d'intervalle contre -1,5% au trimestre précédent. Seuls, les professionnels libéraux affichent un

volume d'activité en hausse (+1,1%) grâce aux bonnes performances des secteurs de la santé et du droit. Le chiffre d'affaires des entreprises de proximité de la construction demeure quant à lui en retrait (-1,4%), les artisans des travaux publics subissant la baisse la plus sensible (-2%). Les activités artisanales de la fabrication et des services connaissent également une fin d'année défavorable (-1,0%), résultant de la baisse de chiffre d'affaires plus marquée des artisans des services (-2,0%). Enfin, les entreprises de proximité de

l'alimentation enregistrent à nouveau la contraction d'activité la plus sensible (-4,2%), essentiellement en raison du fort repli du chiffre d'affaires de l'artisanat et du commerce de proximité de l'alimentation, la filière HCR affichant une baisse d'activité plus mesurée. Sur l'ensemble de l'année 2023, la baisse d'activité en volume des artisans, commerçants de proximité et professionnels libéraux se monte à -1,5%. Dans le détail, les professions libérales sont les seules à enregistrer une activité en croissance (+0,5%) alors que le chiffre

d'affaires des entreprises de proximité de l'alimentation (-6%), de la fabrication et des services (-1,5%) et désormais celles de la construction (-0,5%) accuse une baisse. La taille des entreprises est déterminante puisque les entreprises sans salarié enregistrent une baisse de 3,4% tandis que les entreprises employant plus de dix salariés parviennent à maintenir une activité positive (+1,1%).

La situation de la trésorerie des entreprises de proximité reste dégradée au cours des trois derniers mois de l'année 2023. ●

Première rencontre constructive avec la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités

Premier signe positif envoyé par Catherine Vautrin aux représentants des entreprises de proximité, la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités a souhaité les rencontrer quelques jours à peine après son arrivée Rue de Grenelle, le 30 janvier.



De gauche à droite : Pierre Burban, Secrétaire général de l'U2P ; Michel Picon, Président de l'U2P ; Catherine Vautrin, ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités ; Jean-Christophe Repon et Laurent Munerot, Vice-Présidents de l'U2P.

Conformément au portefeuille très large de la ministre, le nouveau Président de l'U2P, Michel Picon, était accompagné des Vice-Présidents en charge du paritarisme et du dialogue social (Jean-Christophe Repon) et de la formation et de l'apprentissage (Laurent Munerot).

Le début de la rencontre a été l'occasion de souligner que la combinaison de l'action des partenaires sociaux et des pouvoirs publics, sous réserve que les rôles de chacun soient respectés, est source de progrès social et économique. Pas moins de cinq accords interprofessionnels ont

ainsi été négociés en moins d'un an : partage de la valeur, dialogue social et transition écologique, accidents du travail et maladies professionnelles, retraite complémentaire, et enfin assurance chômage. Sans oublier la négociation engagée ce début 2024 sur l'emploi des seniors, les parcours professionnels, l'usure professionnelle et le compte épargne temps universel - CETU.

Par ailleurs les représentants de l'U2P n'ont pas manqué de contester les règles actuelles de mesure de la représentativité patronale et ont proposé des solutions alternatives de façon à ce que le sort des petites entreprises ne soit plus entre les mains des représentants des grandes entreprises à l'avenir. Ils ont également

souligné le succès de la formation par l'apprentissage en souhaitant la pérennisation des aides aux petites entreprises, et ont demandé que le Gouvernement engage rapidement la mise en œuvre de la réforme de l'assiette des cotisations des travailleurs indépendants de sorte que ceux-ci bénéficient de meilleurs droits à retraite. Ils ont en outre sollicité le soutien gouvernemental dans le cadre du projet de création d'un Fonds d'assurance formation (FAF) unique dédié au financement de la formation des artisans et des professionnels libéraux, regroupant les actuels FAFCEA et FIFPL. Nul doute que l'U2P entrera rapidement dans le détail de chacun de ces dossiers avec le ministre. ●

L'U2P salue un discours offensif en faveur du travail, de l'indépendance et de la souveraineté

Le discours de politique générale de Gabriel Attal témoigne d'une ambition forte et d'une vraie détermination.



Au nom des chefs d'entreprise et en particulier des artisans, commerçants et professionnels libéraux qui sont parmi les forces vives du pays et qui « ne comptent pas leurs heures », l'U2P soutiendra plusieurs orientations qu'elle juge favorables et souhaitera participer à leur concrétisation aux côtés du Gouvernement. Tout ce qui favorisera le travail,

qui permettra à ceux qui travaillent de vivre dignement de leur activité, et qui libèrera l'activité économique sera accompagné par l'U2P :

- l'obtention de meilleurs droits à retraite pour les travailleurs indépendants doit être mise en œuvre ;
- le rapprochement entre le cursus éducatif et la préparation de la vie active, à

l'instar du stage de 15 jours en classe de seconde, doit être poursuivi ;

- la simplification radicale des obligations (administratives, sociales, environnementales...) qui pèsent sur les TPE et PME, doit absolument être confirmée ;
- la responsabilité budgétaire, indispensable à la croissance et au maintien d'un bon niveau de protection sociale, doit être engagée ;
- le cap d'un million d'apprentis à l'horizon 2027 doit être maintenu.

En revanche l'U2P alerte sur la volonté gouvernementale de confier à chaque entreprise le soin de négocier les règles les plus appropriées. Une TPE n'est pas armée pour cela et a au contraire besoin de se référer aux règles définies par la

branche professionnelle. De même, si l'on peut souscrire à l'objectif de débureaucratiser la France, les projets de suppression des règles applicables à certaines activités en vue de libérer l'accès à ces professions, nécessiteront de travailler en concertation étroite et de trouver un accord avec les professions concernées. Enfin l'U2P espère vivement que l'ambition affichée par Gabriel Attal au nom de son gouvernement se traduira aussi par la volonté de réorganiser les règles de la représentativité patronale, de sorte que l'immense majorité des entreprises, celles qui emploient moins de 11 salariés, ne soient plus victimes d'un déni de démocratie sociale au terme duquel les représentants des plus grandes entreprises prennent les décisions au nom de toutes les autres. ●

Mouvement des agriculteurs : chacun doit pouvoir vivre dignement de son métier

L'U2P partage cette revendication du monde agricole car chacun doit pouvoir vivre dignement de son métier et voir son travail reconnu à sa juste valeur.

L'U2P a réagi le 26 janvier aux multiples manifestations des agriculteurs qui ont émergé partout en France depuis le 18 janvier dernier. Le communiqué était écrit en ces termes : « L'inquiétude des agriculteurs est compréhensible. Elle illustre un malaise général qui est ressenti par de nombreux professionnels représentés par l'U2P, et qui trouve sa source dans plusieurs sujets d'inquiétude et de mécontentement comme la multiplication et l'empilement des normes et

réglementations, les difficultés liées au remboursement des PGE, une transition écologique à marche forcée, la hausse du coût de l'énergie et des matières premières, un coût du travail trop élevé, des difficultés à recruter, ou encore l'instabilité des règles fiscales et réglementaires.

Le Gouvernement doit entendre le malaise des agriculteurs et de nos nombreux chefs de petite entreprise - TPE - et doit apporter une réponse forte et immédiate. » ●



Les Brèves

La CAPEB réclame la suppression pour tous de la hausse de la taxe sur le GNR.

A la suite de l'annonce par le Premier ministre de la suppression de la hausse de la taxe sur le Gazole non routier pour le secteur agricole, la CAPEB et la CNATP ont appelé le Premier ministre à en faire autant pour le secteur du BTP : « Face à l'ampleur des défis environnementaux et énergétiques à relever, comment comprendre le "deux poids deux mesures" du Gouvernement qui aboutit, de fait, à une fiscalité à plusieurs vitesses à l'encontre de secteurs pourtant logés à la même enseigne ? Les 620 000 entreprises artisanales du bâtiment ne peuvent entendre que 400 000 entreprises agricoles soient privilégiées sous prétexte qu'elles aient engagé un rapport de force contestataire aussi justifié soit-il. Cette situation est inacceptable, elle l'est d'autant plus que les autres demandes portées par les entreprises artisanales du bâtiment pour relancer l'activité n'ont à ce jour obtenu aucun écho du Gouvernement. »

L'Union Nationale des Taxis veut obtenir une renégociation du transport de patients.

L'UNT proteste contre la décision unilatérale du Directeur Général de la CNAM (Caisse Nationale d'Assurance Maladie) imposant à la profession ses tarifs et ses remises sur la prochaine convention de transport de malades assis. En effet, les chauffeurs redoutent que les nouvelles conditions ne les forcent à des remises additionnelles sur leurs tarifs en cas de transport médical, le plafonnement des remises à un taux de 16,5% ayant été

supprimé dans la nouvelle convention, tout en les contraignant au covoiturage de patients. Les taxis se mobilisent aussi contre la consigne donnée aux caisses locales d'assurances maladies de menacer de déconventionner les entreprises de taxis qui n'accepteraient pas ces conditions, avant le 31 janvier 2024. L'idée défendue par la Sécurité sociale est de réduire la pollution et le coût des trajets, à hauteur de 100 millions d'euros par an entre 2025 et 2027. La date butoir de la signature de la nouvelle convention par les artisans taxis, qui aurait dû arriver à échéance le 31 janvier 2024, a finalement été reportée au 29 février. Une première victoire qui est loin de satisfaire les principaux concernés.

La France a été sacrée championne du monde de boulangerie pour la première fois depuis 16 ans.

Le concours, organisé à Paris lors du salon Européen du 21 au 24 janvier derniers, était dominé ces dernières années par les pays asiatiques. Pour cette édition 2024, la compétition s'organisait autour du thème commun du sport, choisi en lien avec les Jeux Olympiques. Les Français, Franck Fortier, Fabien Nolay et Xavier Sacriste, coachés par Grégoire Bardet, ont ainsi réalisé une sculpture sur le thème de l'escrime. Cette première place permet de mettre en avant le savoir-faire des boulangers et d'encourager l'ensemble de la filière confrontée à de nombreux défis : hausse des prix de l'énergie et des matières premières, développement durable, recrutement... ●

L'Agenda

22 janvier

Rencontre des Présidents, Michel Picon et Dominique Métayer, et du Secrétaire général de l'U2P avec le Premier ministre, Gabriel Attal.

23 janvier

Participation du Président de l'U2P, Dominique Métayer, à la cérémonie des vœux du CESE.

Participation du Secrétaire général de l'U2P au Conseil d'administration de l'AGS (Association pour la garantie des salaires).

25 janvier

Réunion des directeurs et secrétaires généraux de l'U2P et des confédérations membres avec les secrétaires généraux des U2P de région.

Cérémonie de passation entre le Président sortant et le nouveau Président de l'U2P, en présence du ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, Bruno Le Maire.

Réunion du Conseil National.

30 janvier

Rencontre du Président de l'U2P, Michel Picon, des Vice-Présidents Jean-Christophe Repon et Laurent Munerot, et du Secrétaire général, avec la ministre du Travail, de la Santé et des Solidarités, Catherine Vautrin.

31 janvier

Participation du Président de l'U2P Michel Picon au Conseil d'administration de l'UNEDIC.

1er février

Réunion du Conseil exécutif.

Sur les réseaux sociaux

Présidence U2P : le ministre de l'Economie @BrunoLeMaire présent à la passation entre Dominique Metayer et Michel Picon souligne les vraies voies d'une simplification, libératrice de créativité.

@U2P_france — X (ex-Twitter) — 25 janvier 2024



La Brève est éditée par l'Union des entreprises de proximité (association loi 1901) | Date de parution : 1 février 2024

Siège social : 53, rue Ampère 75017 Paris | Tél. : 01 47 63 31 31 | u2p@u2p-france.fr | u2p-france.fr

Directeur de la publication : Michel Picon | Responsable de la rédaction : Pierre Burban

Impression : Sprint, 99-101, avenue Louis Roche CS 30072 - 92622 Gennevilliers | ISSN 2268-5278 (en ligne) | ISSN 2554-5221 (imprimé)

CAPEB

Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment

CGAD

Confédération Générale de l'Artisanat des Métiers en Détail

CNAMS

Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers et des Services

UNAPL

Union Nationale des Professions Libérales

CNATP

Chambre Nationale des Artisans des Travaux Publics et du Paysage